



COMMUNE DE LANVEOC - SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 5

Du 5 JUIN 2026 - DELIBERATION N° 3

**Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération
fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents : Mme Claire ADAM, Mme Cécile DABARD, Mme Sylvie DESPLAT, M. Laurent GUILLON, M. Richard KLEIN, Mme Laurence MARTIN, M. Frédéric MONFORT, M. Stéphane NESZTLER, Mme Yuna PENNEC, Mme Carine RENSONNET, M. Fabien ROHEL, M. Julien ROZEN,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Emilie LECAS ayant donné pouvoir à Mme Cécile DABARD, M. Marc JOSEPH-TEYSSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent GUILLON, M. Frédéric LAUDE ayant donné pouvoir à M. Frédéric MONFORT ; Mme Julia ROUGE GAY ayant donné pouvoir à Mme Yuna PENNEC ; M. Raymond SAGET ayant donné pouvoir à Mme Christine LASTENNET.

Absents excusés : Mme Patricia MARCHETEAU

M. Stéphane NESZTLER a été désigné comme secrétaire de séance.

Assistait également à la réunion la DGS.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer valablement

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué qui a notamment pour objet de donner, chaque année, un avis sur les modifications d'évaluation des propriétés bâties et non bâties ou sur les nouvelles évaluations des locaux à usage d'habitation.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peut participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, un agent de la commune lorsque la population est inférieure à 10 000 habitants.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.





La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

APPROUVE la liste de 32 noms jointe en annexe pour permettre au Directeur des Services fiscaux de désigner les membres de la commission communale des impôts directs.

Titulaires			Suppléants		
M.	KERMORGANT	Jean-Louis	Mme	BEUMANOIR	Marie-Josée
M.	MUNZER	Roland	Mme	GUILLARD	Claudine
M.	LEROUX	Paul	M.	HILLION	Jean-Jacques
Mme	AIMÉ	Michèle	Mme	BOUSSERSOUB	Marie-France
M.	MARCHETEAU	Dominique	M.	LASTENNET	Serge
Mme	CHEVÉE	Catherine	Mme	LAUDE	Sylvie
M.	EUZEN	Jacques	Mme	LECESNE	Guylaine
Mme	JALOUX	Marine	M.	LEMEL	Christophe
Mme	CALONNEC	Jacqueline	Mme	HASCOET	Anne-Marie
M.	FERNANDES	Manuel	Mme	FER	Mallaury
Mme	ALISIER	Edith	M.	BEUMANOIR	Christian
M.	CARRIERE	Paul	Mme	NESZTLER	Emilie
Mme	LODE	Martine	M.	BOUCHARÉ	Luc
M.	HORELLOU	Joseph	Mme	GAOUYER	Christelle
Mme	KLEIN	Muriel	M,	GOYHENEIX	Jean-François
Mme	CAPITAINE	Nadia	Mme	GESLAND	Patricia

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  M. Stéphane NESZTLER 	Le Maire,  Christine LASTENNET 
--	--